



## **Le Pont des Seignes - Centre Socioculturel**

44 Avenue Gambetta - BP 40051 - 17800 PONS

📧 [accueil@cspons.com](mailto:accueil@cspons.com) - ☎ 05 46 94 08 17 – Site : [www.cspons.com](http://www.cspons.com)

### **PVde l'AG 2023 du 15 Juin 2024**

#### **Accueil et émargement :**

A l'issue de l'étape accueil et émargement installée à l'entrée de la salle, l'AG 2023 du Pont des Seignes est ouverte à 10 h 15 par Marcel Daspe le président de l'association en présence de 46 personnes dont 18 adhérents à jour de leur cotisation le 15 mai. En annonçant les différents pouvoirs, il précise que le nombre de votant est de 26.

Sont salués et remerciés l'ensemble des adhérents, habitants et salariés présents, ainsi que les partenaires institutionnels présents (Commissaire aux Comptes, Expert-Comptable)

Sont aussi signifiés les excuses de Madame Dugas Raveneau pour la Mairie de Pons, ainsi que celles de la Fédération des Centres Sociaux 17.

Puis, il rappelle l'ODJ de cette Assemblée Générale.

Un adhérent, se dit surpris que les nouveaux statuts, votés en AGE du 15 Avril n'aient pas été envoyés avec le PV de cette AGE. Il lui est répondu qu'une fois enregistrés en préfecture, ils ont été joints à l'invitation à cette AG Ordinaire.

#### ➤ **Première Résolution- Rapport moral 2023**

Il est donné lecture par les membres du bureau du rapport moral 2023. L'Assemblée Générale prend acte de ce rapport dont les points essentiels sont vidéoprojetés.

#### **Cette Résolution est ensuite proposée au vote :**

Pour : 19      Abstention : 02      Contre : 05

#### ➤ **Deuxième Résolution- Rapport d'activité 2023 :**

Le rapport d'activité 2023 est mis à disposition en format papier pour tous les participants à cette AG, et est vidéoprojeté un diaporama d'accompagnement décliné et commenté par le directeur Mr Axel Delahaye. Par ailleurs, ce rapport sera consultable sur le site du Pont des Seignes et joint au PV de cette AG.

S'ensuit un temps d'échange avec l'assemblée au cours duquel deux adhérents interpellent les dirigeants concernant les incidences des licenciements effectués sur la réalité de l'accueil proposé. Il est répondu que c'est en effet tout un travail de réorganisation, et que l'accueil du Pont des Seignes, répond bien entendu au cahier des charges imposé par la CAF qui finance ce poste.

#### **Cette Résolution validant le rapport d'activité 2023 est ensuite proposée au vote :**

Pour : 20      Abstention : 02      Contre : 04

#### ➤ **Troisième Résolution- Rapport financier 2022 - Rapport de gestion – Conventions réglementées :**

L'expert-comptable, Mr Cauchard présente les comptes 2023.

Le rapport d'exploitation est de – 554 €, auquel il faut lier un résultat exceptionnel de + 1175€ pour un résultat net comptable excédentaire de + 621€ pour cet exercice 2023. Lors de la discussion qui s'ensuit, il est rappelé que le bilan de cet exercice 2023 a été positivement impacté par le versement par nos différents partenaires d'une somme de subventions exceptionnelles à hauteur de 71 000 €.

#### **- Rapport de gestion du Commissaire aux comptes :**

Mr Reneuve, Commissaire aux comptes de la structure, présente le rapport de gestion en précisant que sur l'exercice 2023, aucune convention réglementée n'a été engagée. Il poursuit en affirmant que les états financiers ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la

situation financière et du résultat de l'association conformément aux règles et principes comptables français. Il certifie donc les comptes 2023 conformes.

**L'approbation des comptes 2023 est ensuite proposée au vote :**

Pour : 20      Abstention : 06      Contre : 0

**- Affectation du résultat 2023 :**

Puis pour clore cette résolution, le Commissaire au compte demande de proposer au vote de l'Assemblée, le principe de l'affectation de ce résultat 2023 de 621,16 € au report à nouveau.

**Ce principe du report à nouveau (affectation de résultats) est donc proposé au vote :**

Pour : 22      Abstention : 04      Contre : 0

➤ **Quatrième Résolution- Budgets Prévisionnels :**

Le directeur, Mr Delahaye présente le BP 2024, qui en tenant compte de la réalité de la structure, fait apparaître un déficit de – 165 K€, notamment à cause de 86K€ de frais exceptionnels liés à la procédure collective et de 106K€ de charges liées au maintien des postes en attente de suppression de Janvier à Mai (25K€ entre Avril et Mai).

Lors de l'échange avec l'assemblée, il est dit que s'il n'est pas de coutume de présenter des BP non équilibrés, c'est malheureusement le reflet de la situation financière actuelle.

**Le BP 2024 est ensuite proposée au vote :**

Pour : 20      Abstention : 01      Contre : 05

Ensuite, le Directeur Axel Delahaye présente les ébauches des BP 2025 qui prévoit un excédent de 15K€ avec une capacité d'autofinancement de 45K€. La masse salariale passant de 80 % à 73 %. Le BP 2026 prévoit un excédent de 6K€ avec une capacité d'autofinancement de 19K€. Ces BP ont bien entendu vocation à être affinés, mais sont des éléments cruciaux dans le cadre de la construction du plan de redressement qui sera présenté au tribunal administratif à l'automne. Il présente aussi l'estimation provisoire du passif.

➤ **Cinquième Résolution – Rapport d'orientation 2024 :**

Il est donné lecture par les membres du bureau du rapport d'orientation 2024. L'assemblée Générale prend acte de ce rapport dont les points essentiels sont vidéoprojetés.

**Cette Résolution est ensuite proposée au vote :**

Pour : 20      Abstention : 0      Contre : 6

➤ **Sixième Résolution - Cotisations et tarifications 2024/2025 :**

Concernant les tarifs et cotisations, les deux points suivants sont soumis à l'AG.

**- Adhésions au Pont des Seignes :**

Actuellement l'adhésion est à 12 € et calculée au prorata, à partir du 01 Juillet en fonction de la date d'adhésion. Il est proposé de faire évoluer cette tarification en proposant une adhésion unique annuelle à 6 € quelle que soit la date d'adhésion.

**Cette proposition d'évolution du tarif de l'adhésion est soumise au vote de l'assemblée :**

Pour : 19      Abstention : 04      Contre : 03

**- Prix de vente des repas à l'ALSH :**

Les repas sont aujourd'hui vendus 2,90€ pour un coût de 4€

La proposition soumise à l'AG est de vendre le repas à prix coûtant, sans marge.

Une prospection pour changer de prestataire va rapidement être engagée pour voir si possibilité d'un coût d'achat moins élevé afin de pouvoir intégrer à notre tarification le principe d'une vente du repas à prix coûtant.

**Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée :**

Pour : 20      Abstention : 05      Contre : 01

➤ **Septième Résolution- Proposition de renouvellement du mandat du CAC :**

Le mandat de Mr Reneuve, commissaire aux comptes de l'association arrive à son terme de 6 ans.

La parole est donnée à Mr Reneuve pour présenter la candidature à un renouvellement pour un nouveau mandat de 6 ans, au nom du cabinet Audit Bassant/Lenglet et associés.

**Cette Résolution est ensuite proposée au vote :**

Pour : 25      Abstention : 01      Contre : 0

➤ **Huitième résolution- Questions diverses :**

Aucune question diverse n'a été envoyée. Deux salariés venant de quitter la structure car concernée par le plan de licenciement prennent la parole pour exprimer leurs souffrances, tout en regrettant, d'après elles le manque d'empathie des dirigeants de l'association. Chacun, quelle que soit sa place dans l'association en convient pour dire l'année que nous venons de vivre a été difficile pour tout le monde.

➤ **Neuvième Résolution- Élection et renouvellement des membres du CA :**

Le Président présente le contexte et les éléments suivants en préambule à l'élection.

**Administrateurs sortants :**

Valérie Jouannet

**Démissions :** Hugotte Gaëlle / Dezier Nathalie / Fort Rocher Maryline/ Aragon Brigitte

**Capacité du Conseil d'administration : 19 postes**

**Membres du CA en cours de mandat :**

Anne-Marie Vallart/ Sylvie Lalanne / Eve D'Hertog / Cantillon Fabienne / Sandra Larché / Franck Bigot / Sébastien Guillot / Brahim Addab / Marcel Daspe

**Soit 9 Membres. Ce qui donne donc 10 Postes libres.**

**Candidats :**

Sandra Peloille/ Delphine Barabeau/ Valérie Jouannet/ Juanr Hernandez/ Alain Renaud

**Soit 5 candidats**

**Élection sous la forme d'un vote à un tour à la majorité relative**

*Après une sommaire présentation personnelle de chaque candidat, il est procédé au vote.*

*Résultats du vote :*

*25 bulletins exprimés : 25 voix*

*Sandra Peloille : 19 voix*

*Delphine Barabeau : 25 voix*

*Valérie Jouannet : 19 voix*

*Juanr Hernandez : 25 voix*

*Alain Renaud : 25 voix*

*Les 5 candidats sont donc déclarés élus membres du CA du Pont des Seignes*

*Ce qui donne un Conseil d'Administration à 14 membres pour cet exercice 2024/2025.*

*A 12h45 la séance est levée et le Président Marcel Daspe tout en les remerciant chaleureusement, invite les présents à un verre de l'amitié.*

*Secrétaires de Séance :*

*Valérie Jouannet, Axel Delahaye, Marcel Daspe*



**Marcel DASPE**

*Président Conseil d'Administration*

**Le Pont des Seignes - Centre Socioculturel**

*44 avenue Gambetta - BP40051 - 17800 PONS*

*Tél : 05 46 94 08 17*

*Mail : mdaspe.lepontdesseignes@gmail.com*

*Site : www.cspons.com*